

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2020

L’an deux mil vingt, le vingt-huit octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire.

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX Philippe BERGUES, Aurélien AUBERT, Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

Date de convocation : 22 octobre 2020

Date de publication : 02 novembre 2020

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Christine BOUCHER
Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

//

Ordre du jour

Le président rappelle l’ordre du jour de la séance et demande si le conseil souhaite ajouter d’autres points. Madame Jocelyne PAVY, conseillère municipale souhaite aborder le mauvais état des points d’apport volontaire.

//

Décisions municipales dans le cadre des délégations du maire (20.63)

Monsieur le Maire expose à l’assemblée ce qui suit :

Vu l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°20.25 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Considérant l’obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C numéro 679, de surface de 848 m², sise à Fercé-sur-Sarthe, 7 rue des Avelines appartenant à Monsieur Christophe LEJEUNE.

- **Retenir** l'entreprise API pour effectuer les travaux dans le restaurant et dans le logement pour un montant total de 5 607,98 € hors taxes, soit 6 729,58 € toutes taxes comprises
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis



Restauration du clocher de l'église Saint-Pierre (20.65)

Monsieur Philippe BERGUES prend la parole et présente le projet. En raison de la dégradation et l'insécurité que la chute de pierres entraîne, il convient d'engager la restauration du clocher de l'église dans des délais raisonnables. Monsieur BERGUES, présente l'estimation des travaux et études reçue en mairie. Le coût total du projet s'élève à 137 187,00 euros HT dont 127 025,00 euros HT de travaux et 10 162,00 € HT d'honoraires architecte.

Il propose au conseil municipal de solliciter diverses aides financières : la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le lancement d'une souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine et l'aide régionale dans le cadre du plan de relance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la restauration du clocher de l'église sous réserve de l'accord des demandes de financement
- **Lance** une souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine
- **Sollicite** l'aide régionale dans le cadre du Plan de Relance



Restauration du clocher de l'église Saint-Pierre - demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) (20.66)

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2020 le projet susceptible d'être éligible est :

1- Restauration du clocher de l'église Saint-Pierre

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	25 405,00 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	88 917,50 €
Conseil Régional	12 702,50 €
Conseil Départemental	
TOTAL	127 025,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à déposer une demande au titre de la DSIL pour l'année 2020

Monsieur Maxime BARILLEAU, en charge du projet Wifi4Eu sur la commune dresse le compte-rendu de la commission « Vie associative, vie citoyenne et numérique » du 28 septembre dernier. Dans le cadre de l'opération européenne Wifi4EU, la commune de Fercé-sur-Sarthe a été sélectionnée pour obtenir une subvention de 15 000 euros afin de déployer le Wifi public dans plusieurs lieux du village.

Trois offres ont été reçues en mairie. Maxime BARILLEAU propose de retenir l'offre de l'entreprise 2ISR qui paraît la plus adaptée aux besoins du village et également la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient l'offre de 2ISR pour un montant de 12 487,90 euros hors taxes soit 14 985,48 € toutes taxes comprises

////////////////////////////////////

Installation d'ombrières photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce projet.

L'entreprise Le Mans Sun avait contacté la mairie pour installer des ombrières photovoltaïques à plusieurs endroits de la commune. Deux endroits avaient été retenus par la précédente équipe municipale : l'atelier technique et le parking de l'école.

L'avis de l'assemblée est sollicité. Certains élus suggèrent que l'installation des ombrières photovoltaïques sur le parking de l'école ne serait pas esthétique. Par ailleurs, il est demandé d'obtenir un devis pour la construction d'un préau en bois à l'atelier technique en comparaison des frais de raccordement électrique.

////////////////////////////////////

Réhabilitation énergétique du groupe scolaire – Maison du Temps Libre

Un audit énergétique a été réalisé en 2011, puis le CAUE a effectué une étude exploratoire préconisant des travaux pour un montant minimum de 1 450 000 euros hors taxes. Vu le Plan de Relance de l'Etat qui favorise la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux, Monsieur le Maire souhaiterait relancer ce projet. Il sollicite l'accord du conseil municipal pour obtenir un chiffrage plus précis. Le conseil municipal donne son accord, la commission « Voirie, bâtiment, urbanisme » se réunira prochainement.

////////////////////////////////////

Affaires diverses

- Suite à des chutes d'arbres sur un chemin communal, lieudit Pré de Verdelles, l'entreprise NAVEAU est intervenue
- Dans le cadre de la formation aux métiers administratifs des collectivités territoriales, une stagiaire en alternance sera accueillie en mairie afin d'être formée au métier de secrétaire de mairie durant 5 mois (novembre – avril 2021).
- Un columbarium supplémentaire a été installé au cimetière communal.

